

La variole

Présentation :

La variole est une maladie assez courante transmise par les insectes hématophages (moustiques, poux,...) et très contagieuse aux conséquences terribles (mortalité environ 95% des oiseaux) qui n'est empêchée que par la vaccination. Elle est contractée au canari entre la période estivale et automnale. Cette maladie redoutable est un avipoxvirus très contagieux pour les passereaux et surtout pour le canari qui en est responsable. Elle se transmet soit par un oiseau lui-même porteur du virus, qui le transmet aux autres, soit par les insectes. La durée de l'évolution de la maladie est de 4 à 6 semaines. La variole est aux canaris ce que la myxomatose est au lapin!

Les symptômes :

Il existe deux types de variole : la forme cutanée et la forme aigüe qui se manifeste par des difficultés à respirer, elle est beaucoup plus rapide dans son évolution...

Les symptômes de la variole sont les suivants :

- Présence de papules (boutons) et de croûtes (forme cutanée) sur les zones dépourvues de plumes (narine, paupières, commissures du bec, doigts). Les lésions sont incolores, blancs jaunâtres, ne pas confondre avec la gale.
- Gonflement de la peau autour de l'œil, pus.
- Gros problèmes respiratoires.
- Parfois anorexie et cyanose.

Les précautions :

- Une quarantaine s'impose pour sauver les autres oiseaux de la variole. L'oiseau atteint trouvera sa place dans un local à part, sans aucun contact avec les autres oiseaux. Une quarantaine stricte avec séparation totale.
- Les mains seront désinfectées après chaque manipulation de l'oiseau, de sa nourriture, de sa cage et du matériel.
- Tout le matériel sera séparé de la nourriture.
- Ne pas mélanger les eaux de boisson, de lavage des abreuvoirs, ...
- Propreté, hygiène, nourriture équilibrée, changement d'eau...
- Éviter de se rendre chez d'autres éleveurs pendant le traitement contre la variole.
- Le vaccin n'est éventuellement dangereux que pendant les trois semaines qui suivent son administration.
Il vaut donc mieux attendre ce délai pour apporter un oiseau non-vacciné en contact avec un oiseau vacciné.

Le traitement :

En Belgique, la vaccination n'est pas obligatoire mais recommandée. En France, il n'y a aucune obligation.

Ne pas vacciner ses oiseaux augmente considérablement le risque de voir la variole faire son apparition, le résultat c'est 95% de mortalité, mieux vaut donc prévenir que guérir. La vaccination doit être renouvelé annuellement.

La meilleure période pour vacciner les oiseaux sera vers fin du mois de juillet, étant donné que les jeunes doivent au moins avoir quarante jours. La vaccination doit se faire avant la mue des oiseaux. De plus, lorsqu'on vaccine, il ne faut pas donner de bains aux oiseaux pendant deux semaines.

Les bains seront nécessaires pendant la période d'exposition, les oiseaux vaccinés pourront se rendre aux expositions mais il est préférable de les vacciner à la période indiquée pour pouvoir leur fournir le bain dans le deux semaines qui précèdent les expos. Cette période se déroule entre octobre et décembre. Les oiseaux seront tous vaccinés en même temps, la période qui s'impose est donc juillet - août.

Les Produits (Vaccins - Traitement)

Il existe deux catégories :

- Les vaccins qui sont à inoculer (piqûre dans la membrane alaire)
- Les traitements homéopathiques (moins convaincant, utilisés à titre préventif)